

ANNEXE 2 - LETTRE D'INTENTION PRÉCISANT LES MODALITÉS DE LA CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIÈRES

**DREAL Nouvelle-Aquitaine
Site Limousin,
Unité Départementale de la Creuse
Cité administrative bâtiment B3
17, place Bonnyaud
23000 GUERET**

Lyon, le 17 mars 2020

A l'attention de Monsieur l'inspecteur des installations classées

Objet : Projet éolien des Bruyères
 Demande d'Autorisation Unique
 Lettre d'Intention

Monsieur l'Inspecteur,

Conformément au décret n°2015-1250 – art 1 du 7 Octobre 2015 et à l'arrêté du 26 août 2011 (NOR : DEVP1120019A) relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, dans sa version modifiée par l'arrêté du 06 novembre 2014, la **Société Boralex Les Bruyères SARL s'engage** à constituer une garantie financière pour les cinq éoliennes qui font l'objet de la demande d'autorisation unique au titre de l'article L512-1 du Code de l'Environnement.

Cette garantie sera constituée dans les délais réglementaires.

Une copie de la Garantie sera transmise à Madame la Préfète et à Monsieur l'Inspecteur des Installations Classées.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Eric BONNAFFOUX,
Gérant
BORALEX LES BRUYERES SARL



CONVENTION DE CAUTIONNEMENT (Réalisation) conclue en date du 22 août 2019.

INTERVENUE ENTRE : **BORALEX INC.**, société par actions dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège au 36 rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada, J0A 1B0 ;

(la « Société »)

ET : **BORALEX LES BRUYERES SARL**, immatriculée au RCS de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 848 856 795, dont le siège social est sis 71 rue Jean Jaurès 62575 Blendecques ;

(« Boralex Les Bruyères »)

ATTENDU QUE Boralex Les Bruyères a développé un projet de parc éolien appelé le « Parc éolien des Bruyères » (le « **Projet** »), composé de cinq (5) aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Glénic ;

ATTENDU QUE la Société souhaite émettre un cautionnement en faveur de **Boralex Les Bruyères** en vertu duquel sont mises à la disposition de **Boralex Les Bruyères** les sommes d'argent requises pour le développement, la construction et l'exploitation du **Projet** si plusieurs conditions sont rencontrées;

ATTENDU QUE la Société bénéficiera directement ou indirectement du **Projet**;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1
CAUTIONNEMENT

1.1 Cautionnement général

1.1.1 Sujet aux conditions contenues au présent Cautionnement :

- (a) la Société garantit absolument, irrévocablement et inconditionnellement à **Boralex Les Bruyères** qu'elle mettra à la disposition de cette dernière la somme d'un

montant maximal de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (23 287 500) euros sur le compte bancaire de Boralex Les Bruyères dans les trente (30) jours ouvrés suivant la réception d'une lettre recommandée signée par le président de Boralex Les Bruyères avec accusé de réception afin de permettre la poursuite du développement, de la construction et de l'exploitation du Projet.

- (b) la somme qui est mise à la disposition de Boralex Les Bruyères sera égale à vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (23 287 500) euros moins (i) la trésorerie disponible de Boralex Les Bruyères, (ii) les sommes déjà dépensées pour le développement, la construction et l'exploitation du Projet, et (iii) la valeur de disposition des actifs de Boralex Les Bruyères qui ne sont pas requis pour le Projet.
- (c) la somme qui est mise à la disposition de Boralex Les Bruyères en vertu du présent cautionnement ne pourra être utilisée que pour le développement, la construction et l'exploitation du Projet.
- (d) la Société s'engage dès à présent, de manière ferme et définitive, dans le cas où tout ou partie des prêts bancaires étaient refusés, à mettre à la disposition de Boralex Les Bruyères ses capacités techniques et financières (jusqu'au montant maximal prévu ci-haut) afin de lui permettre de conduire le Projet dans le respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement (France) et d'être en mesure de satisfaire aux obligations des articles R. 515-105 et suivants du Code de l'environnement (France) lors de la cessation d'activité du Projet.

1.2 Conditions préalables

1.2.1 L'obligation de la Société d'honorer le présent Cautionnement est sujette aux conditions suivantes, lesquelles doivent être rencontrées au préalable :

- (a) Réception par la Société d'une demande de paiement par lettre recommandée signée par le président de Boralex Les Bruyères (la « Notification »);
- (b) La Notification doit être accompagnée d'un certificat signé par le président de Boralex Les Bruyères attestant de la non-disponibilité dans ses actifs de la somme demandée. Le certificat doit également donner le détail des mouvements de trésorerie ayant été faits par Boralex Les Bruyères depuis la date des présentes;
- (c) La Notification doit également être accompagnée d'une copie de deux lettres provenant d'établissements bancaires différents refusant l'octroi d'un prêt dans les conditions standards de marché du moment;

1.2.2 Le paiement de la somme due sera alors réalisé en une seule fois, dans les trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de la Notification, sous réserve du respect des conditions susmentionnées.

**ARTICLE 2
DURÉE ET RÉSILIATION**

2.1 Durée

Le présent Cautionnement demeurera en vigueur jusqu'à la plus tardive des dates suivantes :

- (a) au jour de la clôture du financement bancaire pour le Projet ;
- (b) au jour de signature par Boralex Les Bruyères d'une renonciation au bénéfice du Cautionnement ; ou
- (c) à la date du versement de l'entière somme garantie au titre du présent Cautionnement.

**ARTICLE 3
DISPOSITIONS DIVERSES**

3.1 Lois applicables

La présente Convention sera régie par les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui s'y appliquent et sera interprétée conformément à celles-ci.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Convention de cautionnement par l'intermédiaire de leurs représentants dûment autorisés à la date indiquée à la première page.

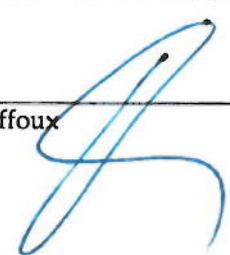


BORALEX INC.



Patrick Lemaire
Président et chef de la direction

BORALEX LES BRUYERES SARL



Eric Bonaffoux
Gérant

CONVENTION DE CAUTIONNEMENT (DÉMANTÈLEMENT) conclue en date du 22 août 2019.

INTERVENUE ENTRE : **BORALEX INC.**, société par actions dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège au 36 rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada, J0A 1B0 ;

(la « Société »)

ET : **BORALEX LES BRUYERES SARL**, immatriculée au RCS de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 848 856 795, dont le siège social est sis 71 rue Jean Jaurès 62575 Blendecques ;

(« Boralex Les Bruyères »)

ATTENDU QUE Boralex Les Bruyères a développé un projet de parc éolien appelé le « Parc éolien des Bruyères » (le « **Projet** »), composé de cinq (5) aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Glénic ;

ATTENDU QUE la Société souhaite émettre un cautionnement en faveur de Boralex Les Bruyères en vertu duquel est mise à la disposition de Boralex Les Bruyères la somme d'argent requisé pour le démantèlement du Projet et la remise en état du site si plusieurs conditions sont rencontrées ;

ATTENDU QUE la Société bénéficiera directement ou indirectement du Projet;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 CAUTIONNEMENT

1.1 Cautionnement général

1.1.1 Sujet aux conditions contenues au présent Cautionnement :

- (a) la Société garantit absolument, irrévocablement et inconditionnellement à Boralex Les Bruyères qu'elle mettra à la disposition de cette dernière la somme fixée à l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent pour le Projet, lequel, lorsqu'il sera délivré, sera annexé à la présente convention de cautionnement à l'annexe A, pour le démantèlement de l'installation et la remise en état du site.
- (b) la somme qui est mise à la disposition de Boralex Les Bruyères correspondra au montant défini par l'arrêté du 26 août 2011 *relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent* (NOR : DEVP1120019A), après actualisation des coûts, moins la trésorerie disponible de Boralex Les Bruyères.
- (c) la somme qui est mise à la disposition de Boralex Les Bruyères en vertu du présent cautionnement ne pourra être utilisée que pour le démantèlement du Projet et la remise en état du site.

1.2 Conditions préalables

1.2.1 L'obligation de la Société d'honorer le présent Cautionnement est sujette aux conditions suivantes, lesquelles doivent être rencontrées au préalable :

- (a) Réception par la Société d'une demande de paiement par lettre recommandée signée par le président de Boralex Les Bruyères (la « Notification »);
- (b) La Notification doit être accompagnée d'un certificat signé par le président de Boralex Les Bruyères attestant de la non-disponibilité dans ses actifs de la somme demandée. Le certificat doit également donner le détail des mouvements de trésorerie ayant été faits par Boralex Les Bruyères au cours des trois (3) années précédant la Notification ;
- (c) La Notification devra également être accompagnée de l'un des trois documents suivants :
 - i. une copie de la mise en demeure émanant du Préfet appelant à la mise en œuvre des garanties financières ;
 - ii. une copie du jugement ouvrant ou prononçant une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de Boralex Les Bruyères ; ou
 - iii. une copie de la décision prononçant la liquidation de Boralex Les Bruyères.

1.2.2 Le paiement de la somme due sera alors réalisé en une seule fois, dans les trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de la Notification, sous réserve du respect des conditions susmentionnées.

**ARTICLE 2
DURÉE ET RÉSILIATION**

2.1 Durée

Le présent Cautionnement demeurera en vigueur jusqu'à la plus hâtive des dates suivantes :

- (a) au jour de la signature de la renonciation, par Boralex Les Bruyères, du bénéfice du Cautionnement;
- (b) à la date du versement de l'entière somme garantie au titre du présent Cautionnement; ou
- (c) à la date de réception par Boralex Les Bruyères du procès-verbal de récolement de remise en état définitif du site d'implantation du Projet.

**ARTICLE 3
DISPOSITIONS DIVERSES**


3.1 Lois applicables

La présente Convention sera régie par les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui s'y appliquent et sera interprétée conformément à celles-ci.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Convention de cautionnement par l'intermédiaire de leurs représentants dûment autorisés à la date indiquée à la première page.

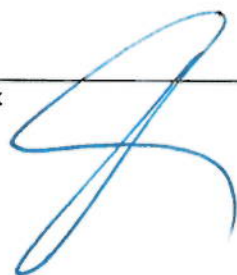


BORALEX INC.



Patrick Lemaire
Président et chef de la direction

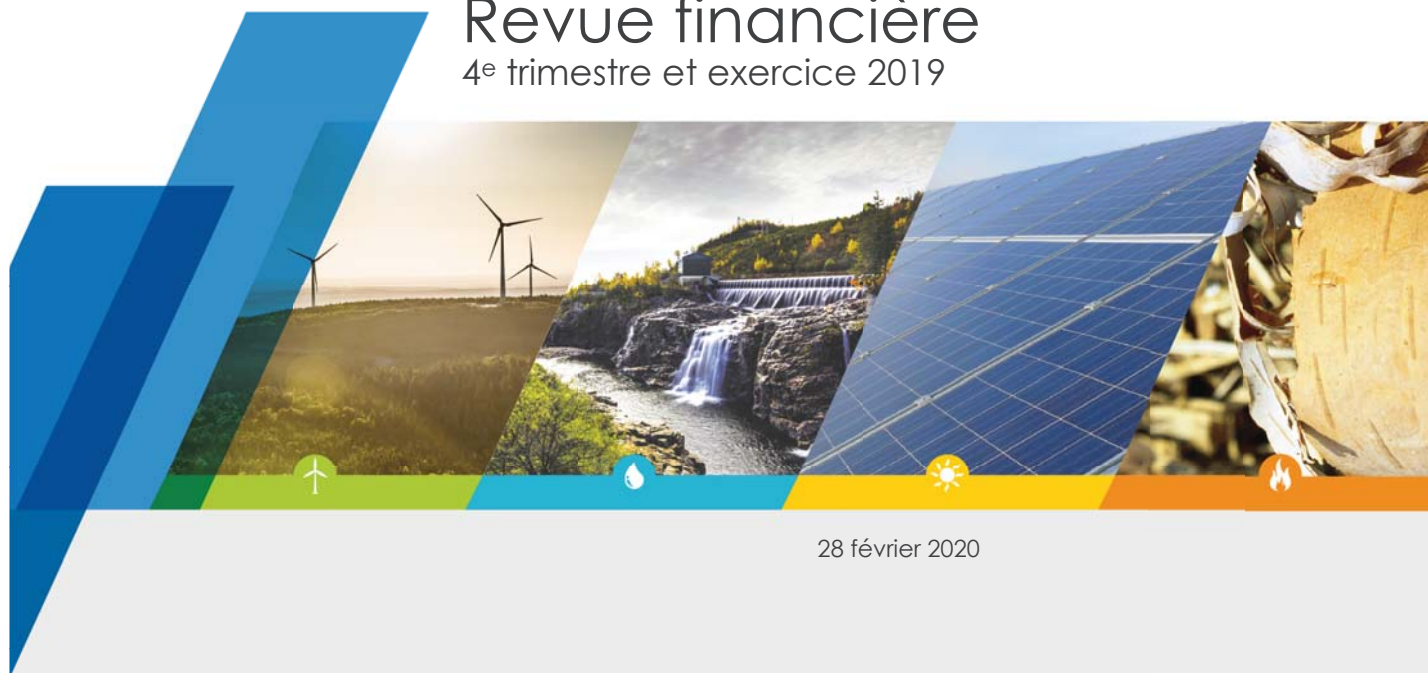
BORALEX LES BRUYERES SARL



Eric Bonnaffoux
Gérant

Revue financière

4^e trimestre et exercice 2019



28 février 2020

AVERTISSEMENT

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, aux objectifs financiers et aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Borex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attendues formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de divers devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Borex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

Le combiné (« Combiné ») présenté dans ce rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Borex inc. (« Borex ») ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Les Participations représentent des investissements significatifs de Borex, et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière avec celle de Borex, la Direction considère que le Combiné est une donnée utile pour évaluer la performance de la Société. Afin d'établir le Combiné, Borex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Participations selon les normes IFRS. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Borex (allant de 50,00 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Pour plus d'information, se référer à la note Participations dans des Coentreprises et entreprises associées du rapport annuel 2019.

Autres mesures non conformes aux IFRS

Cette présentation contient certaines mesures financières non conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La Société utilise les termes « BAIIA », « BAIIA(A) », « marge brute d'autofinancement », « coefficient d'endettement net », « flux de trésorerie discrétionnaires » et « ratio de distribution » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer au rapport de gestion de Borex.

Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.



 **Patrick Lemaire**
Président et chef de la direction



3

Faits saillants 2019

- Flux de trésorerie discrétionnaires de 120 M\$ pour l'exercice 2019, soit plus du double de l'an passé ;
- Forte croissance du BAIIA(A) et optimisation de la structure de capital ;
- Conditions de vent de retour à la normale au cours de l'exercice 2019 et production 15 % plus élevée que la production anticipée au 4^e trimestre 2019 en France ;
- Ajouts de projets au *Chemin de croissance*.



90

4

Réalisations 2019 - Orientations stratégiques

Croissance

- Mise en service de quatre parcs éoliens totalisant 69 MW et de deux centrales hydroélectriques totalisant 26 MW.
- Ajout au *Chemin de croissance* de projets en construction ou prêts à construire totalisant 27 MW et de projets sécurisés équivalant à 167 MW.
- 180 MW de projets solaires soumissionnés dans un appel d'offres dans l'État de New York aux États-Unis.

Diversification

- Mise en place d'une équipe de développement pour les projets d'énergie solaire dans l'État de New York aux États-Unis.
- Participation à son premier appel d'offres pour des projets solaires aux États-Unis, dans l'État de New York.
- Développement de projets solaires en France.

Clientèle

- Progrès intéressants en Europe et Amérique du Nord pour la signature d'ententes directement avec des entreprises.
- Plusieurs projets en négociation avec une équipe en place pour développer de nouvelles sources de revenus dans le contexte de la transition énergétique.

Optimisation

- Refinancement de 1,7 G\$ en France.
 - 180 M\$ libérés pour réduire la facilité de crédit corporative.
 - 200 M\$ pour la construction de projets à court terme
 - Mise en place en janvier 2020 d'une facilité de crédit rotative de 182 M\$.
 - Réduction des frais d'intérêts annuels de 15 M\$.
- Refinancement de 209 M\$ au Québec, Canada.
- Conversion des débetures convertibles émises et en circulation de 144 M\$.
- Optimisation des travaux d'entretien par le rapatriement des travaux de maintenance à l'interne pour des actifs totalisant 211 MW.

5

Éléments-clés

- Très satisfait des résultats de l'exercice et du progrès sur l'exécution de notre plan ;
- Équipe de direction d'expérience avec des expertises complémentaires et employés mobilisés ;
- Confiant en la poursuite du développement et de la croissance.



Patrick Decostre
Vice-président et chef de l'exploitation



Nouvelle présentation des projets en développement

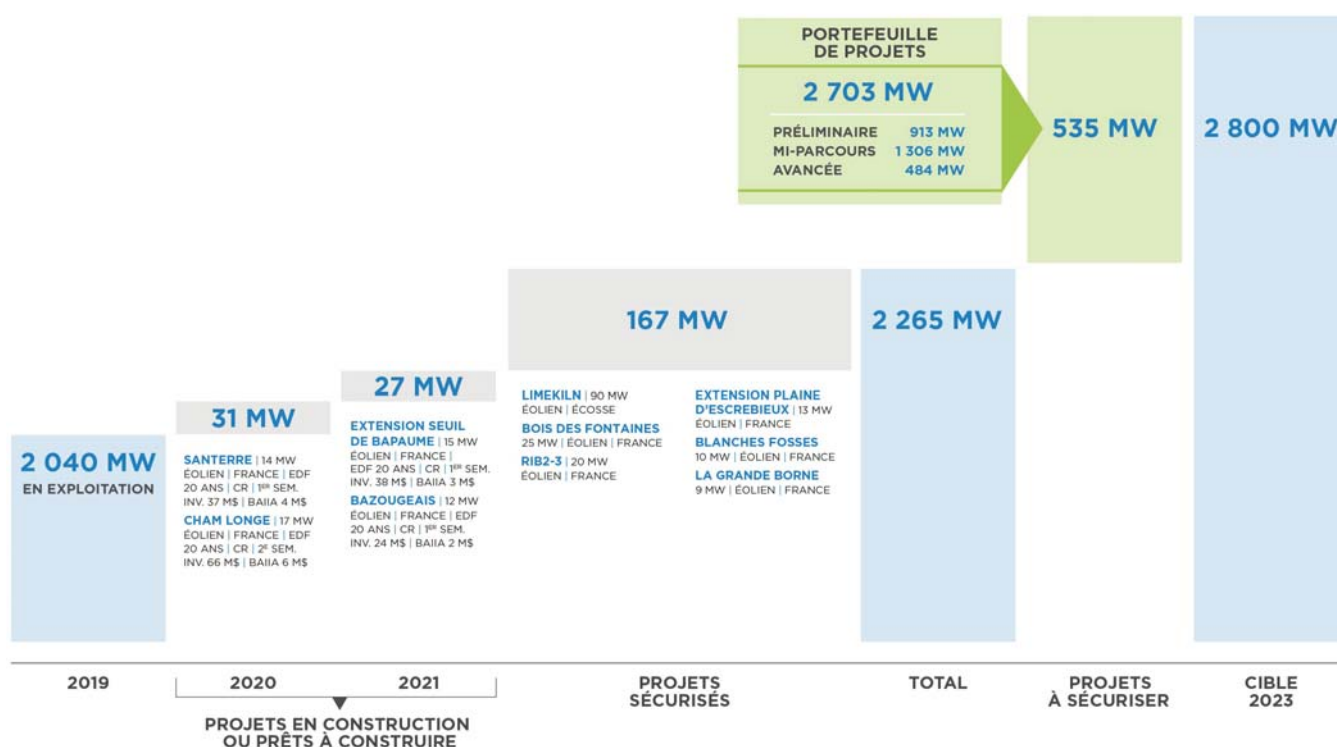
RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

PORTFEUILLE DE PROJETS		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL 2 703 MW	PRÉLIMINAIRE				
	• Droits fonciers sécurisés		315 MW	344 MW	659 MW
	• Interconnexion possible		155 MW	99 MW	254 MW
	• Vérification de l'acceptabilité par les collectivités locales et des risques réglementaires				
	TOTAL		470 MW	443 MW	913 MW
	MI-PARCOURS				
	• Amérique du Nord : Évaluation et design préliminaire pour faire une soumission		760 MW	496 MW	1 256 MW
	• Europe : Design préliminaire et demandes d'autorisations administratives effectuées		-	50 MW	50 MW
	TOTAL		760 MW	546 MW	1 306 MW
	AVANCÉE				
• Amérique du Nord : Projet soumis dans un appel d'offres		-	236 MW	236 MW	
• Europe : Projet autorisé par les autorités réglementaires et soumis dans un appel d'offres (France)		205 MW	43 MW	248 MW	
TOTAL		205 MW	279 MW	484 MW	
CHEMIN DE CROISSANCE					
TOTAL 225 MW	SÉCURISÉE				
	• Amérique du Nord : Contrat obtenu (REC ou PPA) et interconnexion sécurisée		-	167 MW	167 MW
	• Europe : Contrat obtenu (PPA) et interconnexion sécurisée (France); projet autorisé par les autorités réglementaires et interconnexion sécurisée (Ecosse)		-	-	-
	TOTAL		-	167 MW	167 MW
EN CONSTRUCTION OU PRÊT À CONSTRUIRE					
• Permis obtenus		-	58 MW	58 MW	
• Financement en cours		-	-	-	
• Date de mise en service établie					
• Purgé de tous recours (France)					
• Autorisé par le Conseil d'administration de Boralex					
TOTAL		-	58 MW	58 MW	

ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 2 040 MW

Chemin de croissance

Au 31 décembre 2019



9

Production d'électricité - Combiné⁽¹⁾

(en GWh) - Trimestriel

	Production			T4-2019 vs anticipée ⁽²⁾⁽³⁾		T4 2019 vs T4 2018	
	T4 2019	Anticipée ⁽²⁾⁽³⁾	T4 2018	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽⁴⁾	680	687	670	(7)	(1)	10	1
Mises en service - Moose Lake	17	17	—	—	1	17	—
Total éolien Canada	697	704	670	(7)	(1)	27	4
Éolien France							
Actifs comparables	609	531	523	78	15	86	17
Mises en service ⁽⁵⁾	109	119	24	(10)	(8)	85	>100
Total éolien France	718	650	547	68	11	171	31
Total éolien							
Actifs comparables ⁽⁴⁾	1 289	1 218	1 193	71	6	96	8
Mises en service	126	136	24	(10)	(7)	102	>100
Total éolien	1 415	1 354	1 217	61	5	198	16
Hydro Canada							
Actifs comparables	49	55	48	(6)	(12)	1	—
Mise en service - Yellow Falls	11	17	—	(6)	(32)	11	—
Arrêt temporaire - Buckingham	26	27	—	(1)	(5)	26	—
Total Hydro Canada	86	99	48	(13)	(13)	38	77
Hydro États-Unis	125	102	122	23	23	3	3
Total Hydro	211	201	170	10	5	41	24
Thermique	48	35	40	13	36	8	21
Solaire	3	4	3	(1)	(12)	—	3
Total⁽⁴⁾	1 677	1 594	1 430	83	5	247	17

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS du rapport annuel 2019.

⁽²⁾ La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques et ajustée des mises en service et des arrêts prévus et pour les autres sites, à partir des études de productibilités réalisées.

⁽³⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2019.

⁽⁴⁾ Inclut la compensation NRWF de 64 GWh pour T4-2019 (41 GWh pour T4-2018).

⁽⁵⁾ Se référer au tableau Acquisitions et mises en service de la section I - Stratégie de croissance du rapport annuel 2019.

Production d'électricité - Combiné⁽¹⁾

(en GWh) - Cumulatif

	Production			2019 vs anticipée ⁽²⁾⁽³⁾		2019 vs 2018	
	2019	Anticipée ⁽²⁾⁽³⁾	2018	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽⁴⁾	1 859	1 793	1 799	66	4	60	3
Acquisitions ⁽⁵⁾	602	552	197	50	9	405	>100
Mise en service - Moose Lake	40	53	—	(13)	(25)	40	—
Total éolien Canada	2 501	2 398	1 996	103	4	505	25
Éolien France							
Actifs comparables	1 411	1 398	1 280	13	1	131	10
Acquisition - Kallista	333	326	145	7	2	188	>100
Mises en service ⁽⁵⁾	362	383	50	(21)	(6)	312	>100
Total éolien France	2 106	2 107	1 475	(1)	—	631	43
Total éolien							
Actifs comparables ⁽⁴⁾	3 270	3 191	3 079	79	3	191	6
Acquisitions	935	878	342	57	7	593	>100
Mises en service	402	436	50	(34)	(8)	352	>100
Total éolien	4 607	4 505	3 471	102	2	1 136	33
Hydro Canada							
Actifs comparables	209	229	205	(20)	(9)	4	1
Mise en service Yellow Falls	47	68	—	(21)	(31)	47	—
Arrêt temporaire - Buckingham	33	27	55	6	21	(22)	(40)
Total Hydro Canada	289	324	260	(35)	(11)	29	11
Hydro États-Unis	467	390	388	77	20	79	21
Total Hydro	756	714	648	42	6	108	17
Thermique	158	179	166	(21)	(12)	(8)	(4)
Solaire	23	22	20	1	—	3	9
Total⁽⁴⁾	5 544	5 420	4 305	124	2	1 239	29

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS du rapport annuel 2019.

⁽²⁾ La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques et ajustée des mises en service et des arrêts prévus et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽³⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2019.

⁽⁴⁾ Inclut la compensation NRWF de 175 GWh pour l'exercice 2019 (153 GWh pour l'exercice 2018).

⁽⁵⁾ Se référer au tableau Acquisitions et mises en service de la section I - Stratégie de croissance du rapport annuel 2019.

11

Optimisation

- Contrats de maintenance:
 - Rapatriement de travaux de maintenance à l'interne en 2019 pour des sites totalisant 211 MW.
- Centrales hydroélectriques et parcs éoliens existants (*repowering*):
 - Buckingham de 10 MW à 20 MW (2019).
 - Cham Longe de 18 MW à 35 MW (2020).



Bruno Guilmette

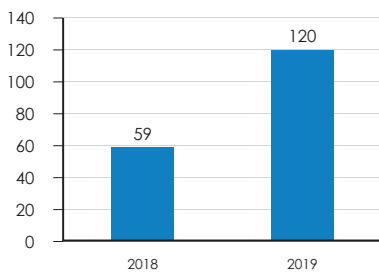
Vice-président et chef de la direction financière



13

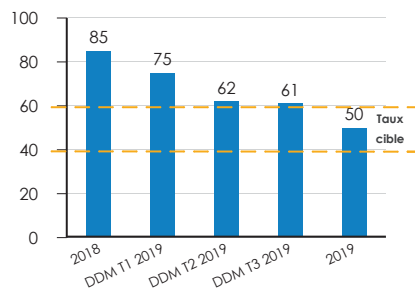
Progrès sur les objectifs financiers 2023

Flux de trésorerie discrétionnaires⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

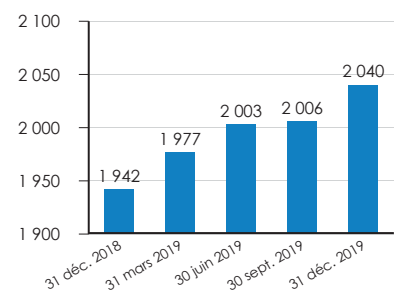


⁽¹⁾ Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS du rapport annuel 2019.

Ratio de distribution de dividendes⁽¹⁾
(en %)



Puissance installée nette
(en MW)



Nous continuons de faire de bons progrès sur nos trois objectifs financiers.

Produits de la vente d'énergie⁽¹⁾ – Résultats sectoriels

Trimestriel

(en millions de dollars canadiens)	IFRS				Combiné ⁽²⁾			
	T4 2019	T4 2018	Variation		T4 2019	T4 2018	Variation	
			\$	%			\$	%
Éolien	149	123	26	21	182	156	26	16
Hydro	22	11	11	82	22	11	11	82
Thermique	7	9	(2)	(18)	7	9	(2)	(18)
Solaire	1	2	(1)	—	1	2	(1)	—
Total	179	145	34	24	212	178	34	19

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽²⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport annuel 2019.

15

BAIIA(A)⁽¹⁾ et Résultat net – Résultats sectoriels

Trimestriel

(en millions de dollars canadiens)	IFRS				Combiné ⁽¹⁾			
	T4 2019	T4 2018	Variation		T4 2019	T4 2018	Variation	
			\$	%			\$	%
BAIIA(A)⁽¹⁾								
Éolien	145	105	40	40	166	127	39	31
Hydro	17	8	9	>100	17	8	9	>100
Thermique	1	2	(1)	(56)	1	2	(1)	(56)
Solaire	1	1	—	(8)	1	1	—	(8)
Corporatif								
Développement	(6)	(5)	(1)	(20)	(6)	(5)	(1)	(20)
Administration	(9)	(9)	—	(12)	(9)	(9)	—	(12)
Autres dépenses	(6)	(4)	(2)	(54)	(5)	(3)	(2)	(64)
Total corporatif	(21)	(18)	(3)	(25)	(20)	(17)	(3)	(26)
Total - BAIIA(A)⁽¹⁾	143	98	45	47	165	121	44	36
Résultat net⁽²⁾	(23)	9	(32)	>(100)	(15)	9	(24)	>(100)

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport annuel 2019.

⁽²⁾ Au cours du 4^e trimestre 2019, Borealex a enregistré des éléments inhabituels pour un total de 58 M\$ soit 51 M\$ après impôts provenant de trois éléments distincts. Le premier est attribuable à une réévaluation des montants enregistrés relatifs au projet en développement Moulins du Lohan en France. Le deuxième consiste en des frais liés au refinancement en France et le troisième est un gain sur la vente d'un terrain en Écosse.

Flux de trésorerie discrétionnaires⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	IFRS - Trimestre				IFRS - DDM*			
	T4-2019 ⁽³⁾	T4 2018	Variation		31 déc. 2019 ⁽³⁾	31 déc. 2018	Variation	
			\$	%			\$	%
Marge brute d'autofinancement	119	71	48	68	310	192	118	61
Ajustement d'éléments non récurrents ⁽²⁾	(14)	(2)	(12)	>(100)	(14)	6	(20)	>(100)
Capital versé liés aux obligations - IFRS 16 ⁽³⁾	(3)	—	(3)	—	(10)	—	(10)	—
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle	(1)	(1)	—	10	(7)	(7)	—	—
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(2)	(2)	—	14	(7)	(8)	1	7
Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽⁴⁾	(37)	(31)	(6)	(20)	(176)	(150)	(26)	(18)
Frais de développement (aux résultats)	6	9	(3)	(31)	24	26	(2)	(6)
Flux de trésorerie discrétionnaires	68	44	24	56	120	59	61	>100
Flux de trésorerie discrétionnaires par action	0,72	0,49	0,23	47	1,33	0,74	0,59	78
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	16	15	1	8	60	50	10	20
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	94 685	89 155	5 530	6	90 605	80 102	10 503	13
Dividendes versés actionnaires - par action	0,1650	0,1650	—	—	0,6600	0,6300	0,0300	5
Ratio de distribution					50 %	85 %		

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport annuel 2019.

⁽²⁾ Excluant principalement une distribution exceptionnelle de 15 M\$ reçue à la suite du refinancement du parc LPI (2019) et les frais d'acquisition encourus (2018).

⁽³⁾ Les montants de 2019 sont traités selon la norme IFRS 16 - *Contrats de location* tandis que ceux de 2018 sont traités selon l'ancienne norme IAS 17 - *Contrats de location*.

⁽⁴⁾ Excluant les prêts-relais, les prêts-relais TVA, les emprunts assumés lors de l'acquisition de Kallista (2018), et les remboursements anticipés de dettes.

* DDM : douze derniers mois

17

Situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	IFRS			
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation	
			\$	%
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	168	253	(85)	(34)
Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	2 975	2 918	57	2
Goodwill et Immobilisations incorporelles	888	993	(105)	(10)
Actif net financier	52	84	(32)	(39)
Total de l'actif	4 557	4 764	(207)	(4)
Emprunts				
Corporatifs	600	712	(112)	(16)
Projets	2 549	2 589	(40)	(2)
Total des emprunts - excluant les frais de financement	3 149	3 301	(152)	(5)
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,35	3,90		
Débitures convertibles (valeur nominale)	—	144	(144)	(100)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	860	876	(16)	(2)
Valeur aux livres par action (\$)	8,64	9,74	(1,10)	(11)
Coefficient d'endettement net au marché (%)⁽¹⁾	56 %	65 %		

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport annuel 2019.



Conclusion

- Forte croissance en 2019 comparativement à 2018 ;
- Gestion financière disciplinée et optimisation de la structure de capital avec des refinancements de plus de 2 milliards \$;
- Bonne progression sur l'exécution du plan stratégique et des objectifs financiers ;
- Nos équipes sont mobilisées sur la croissance du portefeuille de projets et du *Chemin de croissance* ;
- Solide position financière et potentiel de transactions de fusions et acquisitions si elles représentent une valeur ajoutée (*accretive*).



19



Annexes

Données historiques	21
IFRS 16 - <i>Contrats de location</i>	22
Production d'électricité - IFRS et résultats cumulatif	23

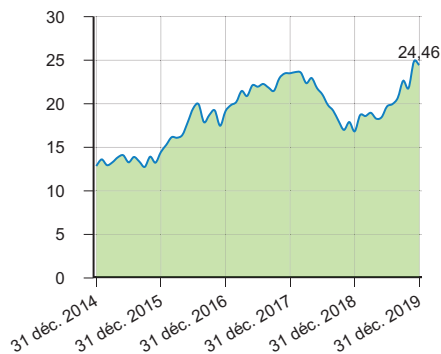
Données historiques

Cours de l'action

(Prix de clôture en dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé : 14 %

(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)

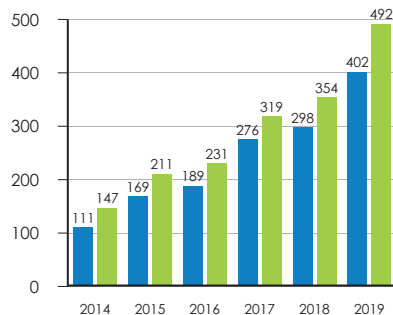


BAIIA(A)*

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé : 29 % (IFRS) et 27% (Combiné)

● IFRS ● Combiné*

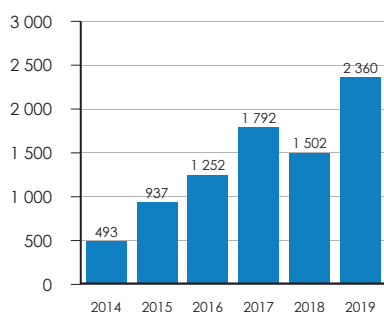


* Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS du rapport annuel 2019.

Capitalisation boursière

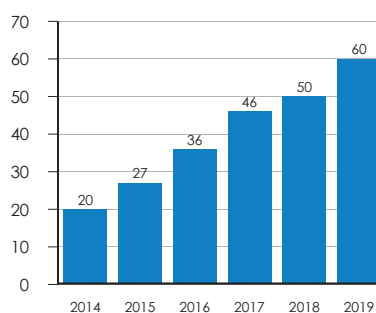
(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé : 37 %



Dividendes versés

(en millions de dollars canadiens)



21

Application IFRS 16 - Contrats de location

	IFRS			Combiné ⁽¹⁾		
	T4 2019	T4 2018	Variation \$	T4 2019	T4 2018	Variation \$
(en millions de dollars canadiens)						
Charge d'exploitation - Contrats de location - BAIIA(A)	1	4	3	1	4	3
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation ⁽²⁾	3	—	(3)	3	—	(3)
Charges d'intérêts	2	—	(2)	2	—	(2)
Amortissement et intérêts	5	—	(5)	5	—	(5)
Résultat net⁽²⁾⁽³⁾	(6)	(4)	(2)	(6)	(4)	(2)

	IFRS			Combiné ⁽¹⁾		
	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation \$	31 déc. 2019	31 déc. 2018	Variation \$
(en millions de dollars canadiens)						
Charge d'exploitation - Contrats de location - BAIIA(A)	2	14	12	2	15	13
Quote-part des Coentreprises et entreprises associées	2	1	(1)	—	—	—
Amortissement des actifs au titre du droit d'usage ⁽²⁾	12	—	(12)	13	—	(13)
Charges financières	7	—	(7)	8	—	(8)
Amortissement et intérêts	19	—	(19)	21	—	(21)
Résultat net⁽²⁾⁽³⁾	(23)	(15)	(8)	(23)	(15)	(8)

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique Mesures non conformes aux IFRS du rapport annuel 2019.

⁽²⁾ Excluant l'amortissement du coût de remise en état (révision d'hypothèse) de 1 M\$ (IFRS et Combiné) pour le trimestre et 4 M\$ (5 M\$ en Combiné) au cumulatif.

⁽³⁾ Comprend un impact associé à l'expansion de la base opérationnelle de la Société.

TRIMESTRE

CUMUL

Production d'électricité - IFRS

(en GWh) - Trimestriel

	Production			T4 2019 vs anticipée ⁽¹⁾⁽²⁾		T4 2019 vs T4 2018	
	T4 2019	Anticipée ⁽¹⁾⁽²⁾	T4 2018	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽³⁾	367	380	346	(13)	(3)	21	6
Mise en service - Moose Lake	17	17	—	—	1	17	—
Total éolien Canada	384	397	346	(13)	(3)	38	11
Éolien France							
Actifs comparables	609	531	523	78	15	86	17
Mises en service ⁽⁴⁾	109	119	24	(10)	(8)	85	>100
Total éolien France	718	650	547	68	11	171	31
Total éolien							
Actifs comparables ⁽³⁾	976	911	869	65	7	107	12
Mises en service	126	136	24	(10)	(7)	102	>100
Total éolien	1 102	1 047	893	55	5	209	23
Hydro Canada							
Actifs comparables	49	55	48	(6)	(12)	1	—
Mise en service - Yellow Falls	11	17	—	(6)	(32)	11	—
Arrêt temporaire - Buckingham	26	27	—	(1)	(5)	26	—
Total Hydro Canada	86	99	48	(13)	(13)	38	77
Hydro États-Unis	125	102	122	23	23	3	3
Total Hydro	211	201	170	10	5	41	24
Thermique	48	35	40	13	36	8	21
Solaire	3	4	3	(1)	(12)	—	3
Total⁽³⁾	1 364	1 287	1 106	77	6	258	23

⁽¹⁾ La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques et ajustée des mises en service et des arrêts prévus et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2019.

⁽³⁾ Inclut la compensation NRWF de 64 GWh pour T4-2019 (41 GWh pour T4-2018).

⁽⁴⁾ Se référer au tableau Acquisitions et mises en service de la section I - Stratégie de croissance du rapport annuel 2019.

23

Production d'électricité - IFRS

(en GWh) - Cumulatif

	Production			2019 vs anticipée ⁽¹⁾⁽²⁾		2019 vs 2018	
	2019	Anticipée ⁽¹⁾⁽²⁾	2018	en GWh	%	en GWh	%
Éolien Canada							
Actifs comparables ⁽³⁾	1 288	1 283	1 259	5	—	29	2
Mise en service - Moose Lake	40	53	—	(13)	(25)	40	—
Total éolien Canada	1 328	1 336	1 259	(8)	(1)	69	6
Éolien France							
Actifs comparables	1 411	1 398	1 280	13	1	131	10
Acquisition - Kallista	333	326	145	7	2	188	>100
Mises en service ⁽⁴⁾	362	383	50	(21)	(6)	312	>100
Total éolien France	2 106	2 107	1 475	(1)	—	631	43
Total éolien							
Actifs comparables ⁽³⁾	2 699	2 681	2 539	18	1	160	6
Acquisition	333	326	145	7	2	188	>100
Mises en service	402	436	50	(34)	(8)	352	>100
Total éolien	3 434	3 443	2 734	(9)	—	700	26
Hydro Canada							
Actifs comparables	209	229	205	(20)	(9)	4	1
Mise en service - Yellow Falls	47	68	—	(21)	(31)	47	—
Arrêt temporaire - Buckingham	33	27	55	6	21	(22)	(40)
Total Hydro Canada	289	324	260	(35)	(11)	29	11
Hydro États-Unis	467	390	388	77	20	79	21
Total Hydro	756	714	648	42	6	108	17
Thermique	158	179	166	(21)	(12)	(8)	(4)
Solaire	23	22	20	1	—	3	9
Total⁽³⁾	4 371	4 358	3 568	13	—	803	23

⁽¹⁾ La production anticipée est calculée pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques et ajustée des mises en service et des arrêts prévus et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport annuel 2019.

⁽³⁾ Inclut la compensation NRWF de 175 GWh pour l'exercice 2019 (153 GWh pour l'exercice 2018).

⁽⁴⁾ Se référer au tableau Acquisitions et mises en service de la section I - Stratégie de croissance du rapport annuel 2019.

Produits de la vente d'énergie⁽¹⁾ – Résultats sectoriels Cumulatif

(en millions de dollars canadiens)	IFRS				Combiné ⁽²⁾			
	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
			\$	%			\$	%
Éolien	471	385	86	23	594	463	131	28
Hydro	60	49	11	21	60	49	11	21
Thermique	28	31	(3)	(12)	28	31	(3)	(12)
Solaire	5	6	(1)	(4)	5	6	(1)	(4)
Total	564	471	93	20	687	549	138	25

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽²⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport annuel 2019.

25

BAIIA(A)⁽¹⁾ et Résultat net – Résultats sectoriels Cumulatif

(en millions de dollars canadiens)	IFRS				Combiné ⁽¹⁾			
	2019	2018	Variation		2019	2018	Variation	
			\$	%			\$	%
BAIIA(A)⁽¹⁾								
Éolien	412	310	102	33	499	363	136	37
Hydro	44	33	11	32	44	33	11	32
Thermique	7	7	—	(16)	7	7	—	(16)
Solaire	4	5	(1)	(2)	4	5	(1)	(2)
Corporatif								
Développement	(20)	(16)	(4)	(21)	(20)	(16)	(4)	(21)
Administration	(33)	(28)	(5)	(12)	(33)	(28)	(5)	(12)
Autres dépenses	(12)	(13)	1	(3)	(9)	(10)	1	(5)
Total corporatif	(65)	(57)	(8)	(13)	(62)	(54)	(8)	(14)
Total	402	298	104	35	492	354	138	39
Résultat net⁽²⁾	(43)	(38)	(5)	(11)	(43)	(38)	(5)	(11)

⁽¹⁾ Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* du rapport annuel 2019.

⁽²⁾ Au cours du 4^e trimestre 2019, Boralex a enregistré des éléments inhabituels pour un total de 58 M\$ soit 51 M\$ après impôts provenant de trois éléments distincts. Le premier est attribuable à une réévaluation des montants enregistrés relatifs au projet en développement Moulins du Lohan en France. Le deuxième consiste en des frais liés au refinancement en France et le troisième est un gain sur la vente d'un terrain en Écosse.

Période de questions

Pour renseignements supplémentaires :
Stéphane Milot
Directeur - Relations avec les investisseurs
stephane.milot@boralex.com
514-213-1045

BORALEX



Lyon, le 17 mars 2020

Objet : Projet éolien Les Bruyères – Lien entre les sociétés Boralex Inc. et Boralex Les Bruyères SARL

Par la présente, je soussigné, Monsieur Eric BONNAFFOUX, Gérant de la société BORALEX LES BRUYERES S.A.R.L., société à responsabilité limitée, au capital de 5.000 euros, dont le siège social au 71 rue Jean Jaurès – 62575 Blendecques, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 848 856 795 (ci-après désignée la « Société »),

Atteste que la Société est une filiale détenue intégralement par la société BORALEX S.A.S., société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 71, rue Jean Jaurès - 62 575 Blendecques, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 424 442 762,

Elle-même filiale détenue intégralement par la société BORALEX EUROPE S.à.R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, avenue JF Kennedy - 1855 Luxembourg (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B150284, elle-même filiale détenue intégralement par la société BORALEX INC., société par actions dûment constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 36 rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada J0A 1B0.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Eric BONNAFFOUX
Gérant, Boralex Les Bruyère Sarl





BORALEX EUROPE
39, Avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg
Luxembourg

boralex.com

Attestation relative à la répartition des actions

Je soussigné, Pascal HURTUBISE, Vice-Président, chef des affaires juridiques et secrétariat corporatif de de la société BORALEX INC, société par actions dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 36 rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada J0A 1B0

Certifie être l'Associé Unique de la société :

BORALEX EUROPE SARL
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 20.288.464 euros
Ayant son siège social au 39 avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg, LUXEMBOURG

424 442 762 RCS Boulogne-sur-Mer

Et détenir 100% des actions de BORALEX EUROPE SARL, soit 20.288.464 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, constituant son capital social.

Le 21 mai 2019,

Associé Unique de BORALEX EUROPE SARL,
Représenté par son Vice-Président, chef des affaires juridiques et secrétariat corporatif
Pascal HURTUBISE



BORALEX EUROPE SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 20.288.464 € – RCS Luxembourg B150284
Siège social : 39, Avenue J.F Kennedy – 1855 Luxembourg – Luxembourg



BORALEX EUROPE
39, Avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg
Luxembourg

boralex.com



Attestation relative à la répartition des actions

Je soussignée, Sophie DELASNERIE, Gérante de la société BORALEX EUROPE SARL, Société à responsabilité limitée, au capital de 20.288.464 euros, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B150284, dont le siège social est situé 39, Avenue J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg, LUXEMBOURG,

Certifie être l'Associé Unique de la société :

BORALEX SAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 114. 486.020 euros
Ayant son siège social au 71 rue Jean Jaurès
62575 BLEANDECQUES, France

424 442 762 RCS Boulogne-sur-Mer

Et détenir 100% des actions de de la société BORALEX SAS, soit 12.051.160 actions d'une valeur nominale de 9,50 euros chacune, constituant son capital social.

Le 17 septembre 2019,

**Associé Unique de la société
BORALEX SAS,**
Représenté par sa Gérante,
Sophie DELASNERIE



BORALEX EUROPE SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 20.288.464 € - RCS Luxembourg B150284
Siège social : 39, Avenue J.F Kennedy - 1855 Luxembourg - Luxembourg